Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : http://www.cmh-hopital.org
Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux
Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f-thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr
Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)
Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - *Secrétaires Adjoints* : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - *Trésorière* : Dr P. Suter, Montfavet
Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon *Délégué contentieux* : Dr B. Certain, Paris

AMUHF
(Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France)
Président : P. Pelloux
Fax : 01 60 10 72 62
e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU
(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)
Président : M. Debout
Tel : 04 77 12 05 23
e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH
(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers)
Président : J.G. Gobert
Tel : 01 42 16 26 52
e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH
(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)
Président : Th. Dufour
Tel : 02 38 51 47 24
e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH
(Syndicat de la Médecine Hospitalière)
Président : J.L. Bourdain
Tel : 01 34 97 40 68
e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP
(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)
Président : R. Caillet
Tel : 01 48 71 06 74

SNCACC
(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)
Président : J.F. Dilhas
Tel : 01 64 92 92 92
e-mail : snacc@aol.com

SNGC
(Syndicat National de Gérontologie Clinique)
Président : J.M. Vetel
Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39
e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP
(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)
Président : PE. Bollaert
Tel : 03 83 85 14 94
e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHPU
(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)
Président : G. Aulagner
Tel : 04 72 35 73 07
e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH
(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)
Président : P. Laurent
Tel : 05 59 92 47 23
e-mail : philippe.laurent@ch-pau.fr

SPS
(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)
Président : N. Skurnik
Tel : 01 49 44 40 40
e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH
(Syndicat des Urgences Hospitalières)
Président : D. Sebbe
Tel : 02 97 28 40 86
e-mail : domlouam@aol.com

SYMHOSPRIV
(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)
Président : M. Angebault
Tel : 01 49 08 20 20
e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA
(Syndicat National des Praticiens Attachés)
Présidente : M. Marchand
Tel : 01 40 03 24 71
e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

Réf. : MK/FA/n°09/04

Paris, le 09.04.04

Monsieur Philippe DOUSTE BLAZY
Ministre de la santé et de la protection sociale

Monsieur le Ministre,

La Coordination Médicale Hospitalière a pris connaissance de votre réponse, en séance à l'assemblée nationale, au projet d'amendement relatif à la création d'un corps unique de praticiens hospitaliers et de santé publique.

Nous souhaitons rappeler que, depuis plusieurs semaines, la Coordination Médicale Hospitalière et le syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) ont établi des contacts fructueux relatifs au projet de rapprochement des MISP avec les praticiens hospitaliers. La CMH apporte son soutien actif à ce projet, dans les termes qui ont été soumis aux parlementaires au sénat puis en deuxième lecture à l'assemblée. J'avais moi-même discuté de cette question avec M. Jean François MATTEI qui, après discussion, était a priori favorable et avait confié à un membre de son cabinet la mission de porter ce sujet (M. Didier GUIDONI). J'ai également sensibilisé M. Edouard COUTY et, lors de l'entretien qu'il m'a accordé le 2 mars 2004 avec le SMISP, il nous a confirmé qu'il y était favorable.

Dans la création de ce corps unique nous voyons un progrès dans la diffusion de la culture en santé publique, le décloisonnement institutionnel, et la mobilité des fonctions. Les conditions d'accès au statut de PH et au statut de MISP sont tout à fait comparables : pré requis (spécialité) puis concours. Ce choix permettra de plus aux praticiens de santé publique de disposer d'un meilleur positionnement et d'une meilleure visibilité au sein même du système de soins, de jouer plus efficacement leur rôle essentiel d'interface avec leurs confrères. Les missions de veille sanitaire, d'alerte, de planification et de management du système de soins, de communication avec la population, de gestion des risques et probablement aussi de contrôle sanitaire seront exercées avec plus d'efficacité.

Par ailleurs dans le contexte actuel de la démographie médicale, cette évolution permettra d'offrir une carrière attractive aux médecins issus de la filière de santé publique qui actuellement préfèrent exercer à l'hôpital ou dans le privé alors qu'ils seraient intéressés par les missions des MISP. On peut craindre, si la situation perdure, qu'il n'y ait bientôt plus suffisamment de médecins de santé publique dans les institutions de l'Etat ce qui serait extrêmement dommageable pour notre système de santé. Enfin, des universitaires en santé publique pourront exercer leur spécialité hors l'hôpital ce qui enrichira leur expérience et le contenu de leur enseignement.

Par ce courrier, je vous transmets donc le soutien entier de mon organisation à ce rapprochement statutaire et suis, bien sûr, à votre disposition et à celle de votre cabinet pour tout échange que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Dr François AUBART